



# Pour la cité humaine - Les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975 - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Lyon, le 8 octobre 2020

Rédacteur : Y. Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97

<yves.gascoin@club-internet.fr>

M. Grégory Doucet, Maire de Lyon

M. Raphaël Michaud, Urbanisme

M Valentin Lungenstrass, Mobilité

M. Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

Mme Béatrice Vessiller, Urbanisme

M. Fabien Bagnon, Voirie et mobilités

Objet : Projet Part-Dieu

Madame, Messieurs,

Dans un article paru dans Le Progrès du 5 octobre intitulé "Part-Dieu : la fin programmée des tours ?" nous relevons les passages suivants: " ....*les nouveaux élus souhaitant donner davantage de place à la nature, mais aussi aux déplacements alternatifs à la voiture. Ce qui condamnerait le projet de prolongement de la rue Bouchut. L'ancienne mandature voulait y amener arbres et voitures. Le maire de Lyon y verrait bien un parc..... Une intention qui répondrait aux vœux du collectif Part-Dieu, demandeur de plus de verdure et de moins de béton. On parlait même de « forêt urbaine » pendant la campagne électorale*".

Notre association connaît bien ce projet pour avoir participé depuis 3 ans au Comité d'Information et de Participation, instance dans laquelle elle a pu formuler des propositions en vue de son amélioration. Nous reconnaissons que ce projet accompagne bien le développement de la marche, principal mode de déplacement sur le centre de l'agglomération. En particulier avec l'extension substantielle de l'espace piétonnier et la notion de "sol facile" qui est l'occasion de supprimer toutes sortes de marches et autres dénivellations gênantes qui se sont introduites durant les aménagements antérieurs.

Afin de comparer ce projet avec le contre-projet du collectif Lyon Part-Dieu, nous les avons figurés sur les deux plans ci-joints que nous commentons ainsi:

Les deux projets sont identiques en ce qui concerne l'extension de l'espace piétonnier en façade Ouest de la gare.

Leur différence concerne l'organisation de la circulation et la surface du nouvel espace vert créé dans le prolongement de la rue Bouchut entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier-Merle.

Circulations / Dans le projet de la SPL, la circulation Est > Ouest est déviée depuis la rue Servient vers la rue Bouchut prolongée. Il en résulte que la circulation sur le boulevard Vivier-Merle est réduite d'environ 80%, car ainsi limitée aux seuls bus, sur une longueur substantielle de 250 m. De ce fait, les piétons pourront facilement traverser cette section et bénéficier d'une très nette tranquillisation de ce grand espace.

Dans le contre-projet, la circulation est inchangée et donc ce même espace reste dégradé du fait de l'intense circulation auto (bruit, pollution, traversées difficiles et exposées).

Nous donnons donc sur ce critère une très nette préférence au projet de la SPL.

Espaces verts / Les 2 projets comprennent un nouvel espace vert dans le prolongement de la rue Bouchut. Cette situation est intéressante car, accolée à ce qui est dénommé "mail Bouchut" (large allée pour piétons et vélos), elle en constitue l'extension en un seul tenant.

Dans le contre-projet cet espace est un peu plus grand puisque l'emprise de la chaussée (une bande de 6 à 7 m de large) disparaît. Ce qui fait que la différence de surface est très modérée. On mesure ainsi qu'on est très loin d'une "forêt urbaine". L'utilisation d'une expression aussi exagérée décrédibilise d'ailleurs ceux qui ont cru bon de l'employer !

En résumé, le contre projet gagne un peu de verdure mais gâche un grand espace de tranquillité pour les piétons. Il est donc nettement plus défavorable aux piétons. Aussi notre association préfère très clairement le projet de la SPL.

Si l'on désire "verdier" davantage le projet, ne peut-on pas augmenter le nombre d'arbres déjà prévus sur l'extension de l'espace piétonnier ?

Nous espérons que vous prendrez en compte le présent avis dans le réexamen que vous avez entrepris.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A small, square image containing a handwritten signature in blue ink. The signature is stylized and appears to be the initials 'YG'.

Pour Pierre Rauzada, président, Yves Gascoin, administrateur

PJ 1: Projet SPL Lyon Part-Dieu / PJ 2: Contre-projet Collectif Lyon Part-Dieu